

Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-01

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Objet : Décision modificative – B 2014 « Assainissement »

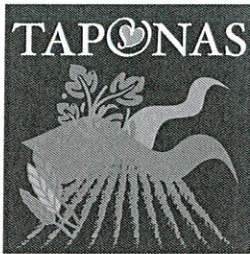
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un ajustement (modification de crédits) est nécessaire concernant le Budget primitif 2014 « Assainissement » ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents – accepte la décision modificative suivant :

	Dépenses	Recettes
Compte 2315	+ 0,91 €	.
Compte 1068	.	+ 0,91 €
Total	+ 0,91 €	+ 0,91 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-02

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Objet : Décision modificative – BP 2014 « Commune »

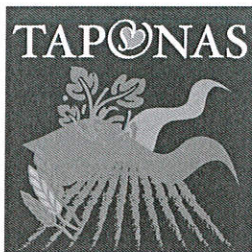
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un ajustement (modification de crédits) est nécessaire concernant le Budget primitif 2014 « Commune » ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents – accepte la décision modificative suivant :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Compte 001	- 5 749,91 €	
Compte 2315		+ 2 774,18 €
Compte 1068	- 2 975,73 €	
Compte 61523	- 500 €	
Compte 668		+ 500 €
Total	- 9 225,64 €	+ 3 274,18 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-03

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Régularisation foncière - parcelles APRR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société APRR souhaite transférer à la commune des parcelles situées au droit de la voirie autoroutière ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

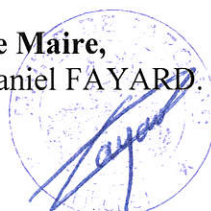
APPROUVE le transfert des parcelles suivantes dans le domaine communal :

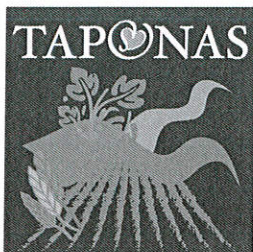
Section	Numéro	Surface	Lieu-dit
ZB	190	1 843 m ²	Les Pérelles
ZB	191	1 198 m ²	Les Pérelles
ZC	344	952 m ²	Villeneuve
ZC	345	266 m ²	Villeneuve
ZC	346	1 299 m ²	Les Farères
ZH	223	1 048 m ²	Les Ilins
ZE	133	3 154 m ²	Les Prés de Brandon
ZE	134	381 m ²	Les Prés de Brandon
ZE	135	1 605 m ²	Les Prés des Rives

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents prévus pour ce transfert.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-04

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Dégrèvement – Taxe d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des personnes ont sollicité un dégrèvement suite à une facture faisant état d'une surconsommation anormale d'eau courante ;

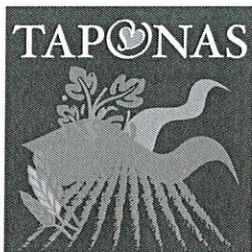
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

ACCORDE les dégrèvements suivants (en assainissement sur la part communale) :

NOM du débiteur	Adresse	Nombre de m ³
BLANCHARD/BEFFY	31 Impasse des Lys	381
DESCOMBES	322 Rue Notre-Dame des Champs	302
MERCIER	Chemin Sainte-Catherine	782

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-05

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Objet : Délégations intercommunales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élus municipaux doivent siéger dans plusieurs instances intercommunales ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - APPROUVE pour les élus sollicités les délégations suivantes :

SURB : Titulaires : D. FAYARD, C. ANDREANI, G. CIMETIÈRE, M-C. AOUDIA
 Suppléant : L. CHANEL

CITEAU : Titulaires : D. FAYARD, C. ANDREANI, D. DULAC, É. BROSSE
 Suppléants : K. AVERLY, G. CIMETIÈRE

SIEVA : Titulaires : D. FAYARD, G. CIMETIÈRE
 Suppléant : L. CHANEL

SRDC : Titulaire : F. BAGNARD Suppléant : É. VALETTE

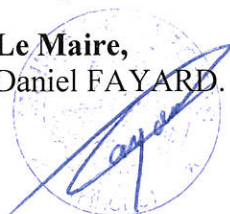
SYDER : Titulaire : G. CIMETIÈRE Suppléant : T. MOËNE

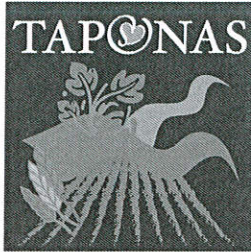
CCSB : Membres de la commission « Déchets » : S. LANAUD, F. BAGNARD

CISPD : Titulaire : D. FAYARD Suppléant : T. MOËNE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents .

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-06

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Objet : Délégations extra communales diverses

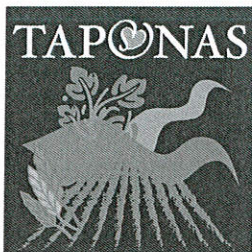
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élus municipaux doivent siéger dans plusieurs instances extra communales ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents – APPROUVE pour les élus sollicités les délégations suivantes :

<u>R.A.M.</u> :	Titulaire : S. LANAUD	Suppléant : K. AVERLY
<u>Office du Tourisme</u> :	Titulaire : K. AVERLY,	Suppléant : N. DELAHAYE
<u>Mission Locale</u> :	Titulaire : C. ANDREANI,	Suppléant : L. CHANEL
<u>Maison du Rhône</u> :	Titulaire : D. FAYARD	Suppléant : É. VALETTE
<u>CCAS</u> :	S. LANAUD, É. ROSIER, É. VALETTE, N. DELAHAYE, D. FAYARD	
<u>Centre Social</u> :	S. LANAUD	
Correspondant « Défense Nationale » et « Sécurité Routière » : É. ROSIER		

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents .

Le Maire,
Daniel FAYARD



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-07

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Indemnités mensuelles du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des indemnités mensuelles de fonction peuvent être attribuées au Maire et aux Adjointes d'après le ratio spécifique correspondant à la tranche de population comprise entre 500 et 999 habitants ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents moins 4 abstentions- APPROUVE l'attribution d'indemnités mensuelles de fonction au Maire et aux 3 adjointes, à savoir :

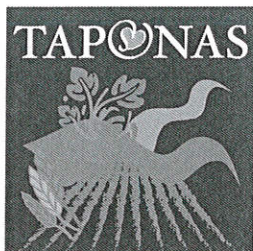
Indemnité mensuelle pour le Maire, M. Daniel FAYARD : 31 % de l'indice majoré 821, soit 1 178,45 € brut.

Indemnité mensuelle pour les 3 adjointes, Mme LANAUD, Messieurs ANDREANI et CIMETIÈRE : 8,5 % de l'indice majoré, soit 313,62 € brut.

Cette indemnité de fonction fera l'objet d'une dépense mandatée au compte 6531.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-08

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Délégations (24) du Conseil municipal au Maire (Article 2122-22 du CGCT)

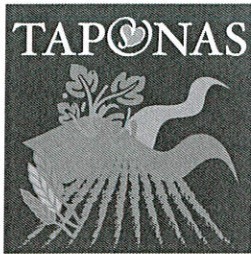
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délégation peut être instaurée pour la prise de décision sans émettre de délibération, parmi lesquelles :

le droit de préemption, ester en justice, déclarer un sinistre, vente de gré à gré inférieure à 4 600 €, déposer une plainte en Gendarmerie, signer un contrat d'assurance et les marchés de prestation (maintenance, locations, autres...), renouveler l'adhésion à une association, accepter les dons et legs non grevés de charges, fixer le tarif des droits de voirie, délivrer les concessions funéraires

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - APPROUVE les 24 délégations donnant pouvoir au Maire de décider sans avoir à délibérer.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-09

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Budget « Assainissement » - Emprunt de 40 000 € pour 8 ans au taux fixe de 2,40 %

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la souscription d'un emprunt est programmée au budget primitif 2014, afin de financer la réalisation de travaux d'investissement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention -

APPROUVE l'emprunt de 40 000 € auprès de la caisse régionale Crédit Agricole Centre Est pour un remboursement à échéances mensuelles sur 96 mois d'amortissement au taux fixe de 2,40 % ; remboursement anticipé possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

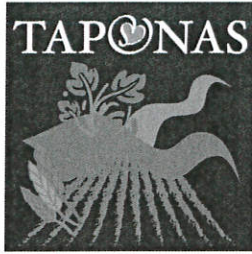
Cette recette sera imputée au compte 1641, tandis que les frais de dossiers s'élevant à 100 € seront imputés au compte 668.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférent à cet emprunt

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-10

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Ligne de trésorerie 80 000 € (prêt relais)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tirage d'une ligne de trésorerie est envisagé afin de permettre le mandatement rapide de certaines dépenses correspondant à des travaux d'investissement en cours d'achèvement ; et ce, en l'attente de recettes prévues au BP 2014 (subventions et recouvrement de TVA).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention -

APPROUVE la ligne de trésorerie de 80 000 € souscrite auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Centre Est pour un remboursement sur 24 mois au T4M + 2 % ; le remboursement du capital sera effectué à la dernière échéance (in fine). Les intérêts sont payables à terme échu chaque trimestres civil. Un remboursement anticipé (total ou partiel) est possible sans frais ni indemnité.

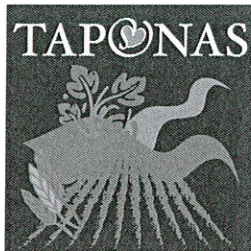
Cette recette sera imputée au compte 1641, tandis que les frais de dossier s'élevant à 160 € seront imputés au compte 668.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférent à cette recette temporaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-11

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Achat de l'immeuble GIRIN – 300 m² (parcelle ZC 108) pour 60 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir un immeuble jouxtant la cour de l'école (côté ouest) ; les conjoints GIRIN, propriétaires, ont été sollicités pour céder une partie de leur immeuble, à savoir 300 m² de la parcelle ZC 108 (cf. plan en annexe).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

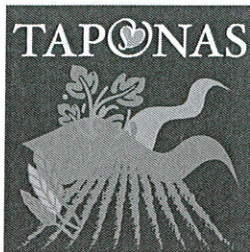
APPROUVE l'achat d'une partie de la propriété des conjoints GIRIN (environ 300 m² situés côté nord de la parcelle ZC 108) pour un montant arrêté à 60 000 € net (hors frais de Notaire) ; les

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférent à cet investissement.

Cette dépense sera imputée au chapitre 21 du budget prévisionnel 2014 « commune ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-04-12

DÉLIBÉRATION

Le 8 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédérick, M. BROSSE Éric, M. CHANEL Lilian, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Commission d'Appel d'offre - Commission Communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Commission d'appel d'offre et une Commission des Impôts directs doivent être constituées ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

APPROUVE la constitution de la Commission d'Appel d'offre comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Gérard CIMETIÈRE	Claude ANDREANI
Thierry MOËNE	Didier DULAC
Éric BROSSE	Sylviane GANDREY

APPROUVE la constitution de la Commission des Impôts directs comme suit :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Membres élus	Membres non élus	Membres élus	Membres non élus
Daniel FAYARD	Alain CHAUMONT	Karine AVERLY	Raymonde DUFOUR
Marie-Claude AOUDIA	Michel PIGNET	Émilie ROSIER	Marie-Madeleine DESGRANGES
Lilian CHANEL	Jean CALVET	Sylviane GANDREY	Georges COGNO
Éric BROSSE	Yvette VALLON	Nadine DELAHAYE	Danielle MARTINEZ
Thierry MOËNE	Edouard LANGLOIS	Didier DULAC	Antonin PIRON
Claude ANDREANI	Frédéric CHARCOSSET	Élisabeth VALETTE	Marie-Bernadette GAY

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.

